

# COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

Mairie de Les Premiers Sapins

Nods

25580 LES PREMIERS SAPINS

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 mars 2019 à 20h30 Salle des fêtes de Nods.

L'an 2019, le 07 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 28 février 2019 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Nods.

Étaient présents tous les membres sauf absents excusés : BARTHOD MALAT Pierre-Antoine, BERTIN François, BERTIN Philippe, BEY Tiffany, CACHOD Fabrice, CHANEZ Raphaël, COULOT Jean-Pierre, DE SA Emilie, DROZ Christophe, FAIVRE COURTOT Clarisse, GANNARD Denis, GIRARDET Pascal, GUYOT Anaïs, HUMBERT Alain, JOURNOT Arnaud qui donne procuration à Stéphane GIRET, LARDIER Martine, MARTINENGI MARANHAS Gloria, MERCIER Nicolas, MOUROT Christian, MOUROT Denis, MOUROT Stéphanie, ROMAIN Philippe, VOUILLOT Jean-Pierre, VOUILLOT Véronique.

Effectif présent : 27 ; Suffrages exprimés : 28

Le maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour le sujet suivant : soutien au Maire de Pontarlier pour les urgences de l'hôpital.

Madame NICOD Isabelle a été élue secrétaire.

### 1/ Approbation du compte rendu de conseil municipal.

Le compte rendu du conseil municipal du 23/01/2019 est approuvé à l'unanimité.

### 2/ Finances.

A/ Vote des comptes administratifs, des comptes de gestion 2018 et affectation des résultats.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la concordance des résultats entre les comptes de gestion de la trésorerie de Valdahon et les comptes administratifs de la commune pour le budget principal, forêt, assainissement, MSAP, maison médicale, panneaux photovoltaïques et zone artisanale.

Le maire de la commune a quitté la salle et n'a pas pris part aux votes des comptes administratifs de la commune.

Le conseil municipal donne quitus de sa gestion à l'inspecteur des finances publiques de la trésorerie de Valdahon.

#### Comptes administratifs :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		SOLDE
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
BUDGET GENERAL	1 112 473.28	2 398 829.61	2 690 093.03	2 144 392.02	<b>740 655.32</b>
FORETS	31 091.03	646 352.46	269 609.62	161 412.97	<b>507 064.78</b>
ASSAINISSEMENT	61 699.85	87 240.48	702 773.07	766 207.43	<b>88 974.99</b>
MAISON MEDICALE	2 853.30	42 911.67	60 728.38	31 193.17	<b>10 523.16</b>
MSAP	22 273.98	34 400.80	1 502 611.23	1 729 892.57	<b>239 408.16</b>
Panneaux Photovoltaïques.	1 533.15	25 310.25	21 635.28	1 442	<b>3 583.82</b>
Zone artisanale	123 585.81	38 710.03	0	2565.24	<b>- 82 310.54</b>

#### Affectation des résultats :

##### **Budget principal**

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2018 (1)	1 286 356.33
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	545 701.01
Report 2018 en exploitation (1 - 2)	740 655.32

## **Forêts**

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2018 (1)	615 261.43
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	108 196.65
Report 2018 en exploitation (1 – 2)	507 064.78

## **Assainissement**

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2018 (1)	25 540.63
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	0
Report 2087 en exploitation (1 – 2)	25 540.63

## **Maison médicale**

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2018 (1)	40 058.37
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	29 535.21
Report 2018 en exploitation (1 – 2)	10 523.16

## **MSAP**

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2018 (1)	12 126.82
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	0
Report 2018 en exploitation (1 – 2)	12 126.82

## **Panneaux photovoltaïques**

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2018 (1)	23 777.10
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	20 193.28
Report 2018 en exploitation (1 – 2)	3 583.82

Le conseil municipal adopte ces affectations de résultats à l'unanimité.

### **B/ Débat d'orientation budgétaire 2019.**

Le Maire rappelle au conseil que la commission finances a proposé un budget 2019 reposant sur plusieurs principes : une politique d'investissement maîtrisée, un budget de fonctionnement à l'équilibre et le maintien d'une situation financière saine.

Hormis un certain nombre de chantiers initiés avant ou pendant ce mandat qui seront achevés ou continués en 2019 : agrandissement et accessibilité du cimetière de HautePierre, fin de rénovation du retable principal et rénovation du retable nord de l'église Chasnans et Nods, fin de l'éclairage public. D'autres travaux sont proposés : lancement de la rénovation de la salle des fêtes (accessibilité et isolation et agrandissement) de Nods, éclairage et salle de convivialité pour le foot, rénovation du 11 grande rue, sécurisation du site de la Baraque avec la réalisation d'une dalle, aménagement d'un point restauration à côté de la From, ainsi que différents travaux de voirie.

Ce budget sera voté au prochain conseil municipal.

### **3/ Patrimoine bâti.**

#### **A/ Convention de mise à disposition temporaire de locaux à Familles Rurales.**

Le Maire rappelle au conseil que la micro crèche utilise depuis le 04/02/2019 les locaux situés au 19 grande rue à Nods, d'une surface de 102 m<sup>2</sup>. Afin de gérer les modalités de cette location, une convention de mise à disposition des locaux à titre gracieux est proposée.

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

#### **B/ Convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne bibliothèque.**

Le Maire rappelle au conseil que, comme déjà évoqué lors d'un précédent conseil, les locaux de l'ancienne bibliothèque seront loués à Mme Moudat Brigitte pour une activité commerciale de couture et de danse. Il est proposé de valider cette convention pour un loyer mensuel, pour la 1<sup>o</sup> année, s'élevant à 100€ / mois. Cette convention prendra effet à compter de la date de déménagement dans les nouveaux locaux de la MSAP.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **C/ Convention de mise à disposition de locaux à Familles Rurales dans la MSAP.**

Le Maire rappelle au conseil que la micro crèche utilisera dans la MSAP 151.45 m<sup>2</sup>. Afin de gérer les modalités de cette location une convention de mise à disposition de locaux avec Familles Rurales est proposée. Elle reprend les mêmes termes que celles déjà utilisée pour le périscolaire au sein de l'école. Le montant est de 7 000 € à l'année.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### D/ Projet d'aménagement de la salle des fêtes de Nods.

Alexandre COINTET présente au conseil les différentes possibilités concernant la rénovation de la salle des fêtes de Nods suite à la réunion avec EBO :

Agrandissement de la cuisine de 20m<sup>2</sup> à 28m<sup>2</sup>, extension de 12m<sup>2</sup> de la réserve pour une surface totale de 60m<sup>2</sup> qui permet de rétablir le va-et-vient dans la cuisine. La chaufferie est remplacée par la sous-station du réseau de chaleur et une entrée mettant en valeur la scène. Le hall d'entrée est doublé en superficie et atteint 44m<sup>2</sup> avec la mise aux normes d'accessibilité P.M.R des sanitaires, l'agrandissement du bar de 2,8m<sup>2</sup> à 12m<sup>2</sup>. Le projet de scénario minimum se chiffre à 371 152 € HT. Toutes ces possibilités sont à l'étude et la phase suivante est lancée.

#### E/ Projet d'utilisation des locaux de l'ancienne mairie de Nods.

Le Maire propose au conseil d'autoriser la mise en location les anciens locaux de la mairie de Nods pour des surfaces de bureaux. La surface à mettre en location est pour le 1<sup>er</sup> étage de 88 m<sup>2</sup>. Les premiers contacts permettront d'affiner l'offre (avec ou sans le rez de chaussée, location en totalité ou au m<sup>2</sup> ou à la pièce, ...).

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### 4/ Travaux de mise en accessibilité du cimetière d'Hautepierre le Chatelet.

Dans le cadre de la mise en accessibilité du cimetière d'Hautepierre le Chatelet, après analyse des offres effectuée par la commission d'appel d'offres, Isabelle NICOD propose au conseil d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise ALBIZZIA pour un montant HT de 159 962.40 €.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### 5/ Assainissement : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le séparatif de Nods.

Dans le cadre des travaux sur le réseau séparatif de la commune déléguée de Nods, et après analyse des offres effectuée par la commission d'appel d'offres le 07/03, Thierry DEFONTAINE propose au conseil d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise BEJ pour un montant HT de 18 560 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

Par ailleurs, une proposition sera faite, concernant la redevance d'assainissement, au prochain conseil municipal pour répondre aux conditions de l'Agence de l'Eau pour bénéficier de subventions (coût de 1 €/m<sup>3</sup>)

#### 6/ Ressources humaines.

Le maire informe qu'un recrutement a été lancé mi-février pour remplacer le départ de Martin LE CORROLLER qui a obtenu une mutation au Conseil Départemental. Delphine RENAUD a débuté son poste de bibliothécaire le 1<sup>er</sup> mars et Alexandre PAUTOT a intégré l'équipe technique le 18 février.

#### 7/ Foncier.

##### A/ Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'un poulailler partagé.

Le Maire rappelle au conseil que, comme évoqué lors du conseil du 08/11/2018, il est proposé de valider la convention de mise à disposition précaire d'une partie du terrain récemment acquis (maison des personnes âgées) pour l'installation d'un poulailler partagé. Cette démarche sera contractualisée avec Famille Rurales qui en assurera le portage.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

##### B/ Echange d'un terrain sur la commune déléguée de Rantechaux.

Le maire propose au conseil qu'afin de finaliser les opérations de ventes de terrain constructibles au cœur du village de Rantechaux, un échange entre la commune et Madame Isabelle MOUREY doit être validé. La commune échangerait la parcelle C 118 P d'une contenance de 103 m<sup>2</sup> au prix de 39 €/m<sup>2</sup> contre la parcelle de Madame MOUREY Isabelle n° C 119 P d'une contenance de 84 m<sup>2</sup> au prix de 39 €/m<sup>2</sup>. Une soulte resterait à la charge de Madame MOUREY Isabelle d'un montant de 741 €. Les frais de notaire seront partagés par moitié par les deux parties.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

## **8/ Divers.**

### **A/ soutien au Maire de Pontarlier pour les urgences de l'hôpital.**

Le Maire rappelle au conseil que, dans le cadre de la prise de connaissance du malaise et des problèmes d'organisation du service des urgences du CHI de Haute Comté de Pontarlier, que les administrés peuvent être appelés à fréquenter, il est proposé au conseil de s'associer aux démarches du maire de Pontarlier, Monsieur Patrick GENRE, auprès de l'ARS, afin qu'elle donne au CHI de Pontarlier les moyens financiers nécessaires afin de renforcer l'organisation du service, en particulier la nuit.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### **B/ soutien à l'association des communes forestières / ONF.**

Le Maire rappelle au conseil que, dans le cadre du projet de mettre en place l'encaissement des produits de ventes de bois par l'ONF, ce contrat prévoyait que la COFOR devait donner son accord.

Il s'avère qu'après étude du dossier le CA de la COFOR a voté contre cette mise en place, car cela affecte de manière significative le budget des communes en retardant de plusieurs mois le versement des recettes de bois.

A ce titre il est proposé au conseil de prendre une décision de principe pour examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget 2019, jusqu'à l'abandon de ce projet.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

La séance est levée à 22h45

Le Maire

Pierre-François BERTRAND

